



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025

Date de la convocation : 6 mars 2025

Nombre de membres : 245

En exercice : 241

Présents : 125

Nombre de délégués ayant donné procuration : 23

Le jeudi 20 mars 2025 à 14 heures,
les membres du Comité Syndical,
légalement convoqués,
se sont réunis à Labastidette
sous la présidence de M. Thierry SUAUD.

Délibération n° CS202514 : Modification du tableau des effectifs

Nomenclature : 4. Fonction publique

PRÉSENTS

- M. ALMERO Jean-Jacques
- Mme AMPOULANGE Françoise
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUJOULAT Michel
- M. AUSSEL Edmond
- M. AUTHIÉ Olivier
- M. BAQUIER Jacques
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BAUMLIN Philippe
- M. BERGON Christian
- M. BERNES Jean-Paul
- M. BEZIAT Denis
- M. BLOYET Anthony
- Mme BONHOMME Martine
- M. BOUBE Patrick
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUREAU Pascal
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. CARBONELL Michel
- M. CASSAGNE Robert
- M. CASTERA Didier
- M. CASTEX Frédéric
- M. CAZARRE Max
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. AGOSTI Dominique
- M. DARNAUD Guy
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DEJEAN Serge
- M. DELHON Jacques
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Patrick
- M. DEODATO Jean-Paul
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- M. DUPRESSOIRE Jean-Luc
- M. DURAND Christophe
- M. DURANDET Patrick
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. ESTIBALS Jacques
- M. FABRE Christian
- M. FABRIS Marcel
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FERRERI Arlette
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALINON Jérôme
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GASQUET Etienne
- M. GAUTHIER Jean

- Mme GENNARO-SAINT Christine
- M. GENRE Pierre
- Mme GIBERT Janine
- Mme GIMENEZ Corinne
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme ICARD Evelyne
- M. IMART Thierry
- M. JEANBON Patrick
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LARROQUE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LASSERRE Alain
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- M. LOURME Etienne
- M. MALAVAL Claude
- M. MARCHAND René
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- M. MILHAU Claude
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRO Fabrice
- M. PAYAN Miguel
- Mme PEIRO Marielle
- M. PELLEGRINO Joseph
- M. PEYRAS Henri
- M. PICARD Serge
- M. PORTES Thierry
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean-François
- Mme RUSSO Ida
- M. SALAT Eric
- M. SARRALIÉ Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SUAUD Thierry
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TONELLI Marc
- M. VERGNES Claude
- M. VIDAL Alain
- M. VIGUIER Gilles
- M. ZARAGOZA Antoine

PROCURATIONS

- M. AURY Jean-Pierre
- M. BERRI Djamel
- M. CAMART Joël
- M. CARVALHO Horacio
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- M. DUHAMEL Thierry
- M. ESPIC Bruno
- M. GALAUP Didier
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme KATZENMAYER Laurence
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. LOMBARDO Bruno
- Mme LYORET Sandrine
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RIQUET Alain
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SERRE François
- M. SOMBRIS Yves
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCINI Sébastien
- à M. SUSIGAN Alain
- à M. LIONNET Marc
- à Mme GIBERT Janine
- à M. AUSSEL Edmond
- à Mme BONHOMME Martine
- à M. BRESSAND Philippe
- à M. FUSEAU Philippe
- à M. PAQUELET Pascal
- à Mme GENNARO-SAINT Christine
- à M. PAYAN Miguel
- à Mme AMPOULANGE Françoise
- à M. DEBEAURAIN Guillaume
- à Mme GINER Corinne
- à M. BAR Frédéric
- à M. BEZIAT Denis
- à M. CHARTIER Patrick
- à M. ROUSSEL Jean-François
- à M. BARBREAU Robert
- à M. AUJOULAT Michel
- à M. RIVAL Patrice
- à Mme RUSSO Ida
- à Mme MEIFFREN Isabelle
- à M. SUAUD Thierry

ABSENTS EXCUSÉS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. AKA Alain
- M. ALENÇON Alain
- Mme ALLAL Fella
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. AURY Jean-Pierre
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BODOT Bernard
- M. BONNET Bernard
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUCHE Jean-Paul
- Mme BOULAY Dominique
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRIANTAIS Paul
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CARVALHO Horacio
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. CORBARIEU Thierry
- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- M. DUCOMTE Alain
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURAND Cédric
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. GAILLARD David
- M. GALAUP Didier
- Mme GALY Brigitte
- M. GARCIA Damien
- M. GASPARD Joseph
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme JACQUET-VIOLEAU Valérie
- M. JOLIBERT Bastian
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KATZENMAYER Laurence
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. LAFFONT Didier
- M. LAGORCE Patrice
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LATTES Jean-Michel
- M. LE NÉVANEN Cédrick
- M. LECOURT Bruno
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LOMBARDO Bruno
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MICHAUD Elisabeth
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. MORO Sébastien
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAVAN René
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- M. PUYDEBOIS Yves
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIQUET Alain
- M. RIQUET Clément
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROQUES Patrick
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAURAT Bernard
- M. SENTOUS Thierry
- M. SERRE François
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOMBRIS Yves
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. THIBAUD Gérard
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCENT Pierre
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel



Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fabrice PARRO **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 mars 2025 relatif à la suppression du poste d'assistante administrative polyvalente,

Le Comité Syndical est consulté au titre de sa compétence pour fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aux termes de l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs recense tous les emplois, classés par cadre d'emplois, permanents et non permanents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Décide la suppression du poste d'assistante administrative polyvalente du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Article 2 : Décide la création d'emplois non permanents tels qu'indiqués ci-dessous :

Accroissement saisonnier d'activité (L.332-23-2° du CGFP) :

- 2 postes dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet, à 35 heures, et pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ces postes répondent à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois à compter du 01/05/2025.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet, à 35 heures, et pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste répond à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois à compter du 01/05/2025.
- 4 postes dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet, à 35 heures. Ces postes répondent à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 1 mois à compter du 01/05/2025.

Les agents qui occuperont ces emplois seront recrutés conformément à l'article L332-23 du CGFP. Le Président sera autorisé à signer les contrats correspondants. Si aucun besoin n'est identifié au cours de l'année, ces postes ne feront pas l'objet de recrutement.

Contrat de projet (Art L 332-24) :

- 1 poste d'ingénieur à temps complet, à 35 heures, rémunéré en référence au 1er échelon du grade et au maximum à l'indice terminal du grade, pouvant bénéficier du régime indemnitaire du SDEHG. Ce poste correspond à la nécessité de recruter un ingénieur en charge de projets de production d'énergie renouvelable en autoconsommation. Il sera recruté sur une durée de 3 ans à compter du 01/05/2025.

Article 3 : Approuve le tableau des effectifs modifié et annexé à la présente délibération.

Article 4 : Autorise le Président à signer les actes correspondants aux postes créés ci-dessus.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondantes seront inscrits aux budgets correspondants.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président




Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le

10 AVR. 2025

Résultat du vote :

Pour : 148

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le



ID : 031-200075240-20250320-CS202514-DE